



Communiqué de presse - 15/3/2022

Accord sur l'énergie : pour les réseaux de lutte contre la pauvreté réunis au sein du BAPN, "les mesures décidées sont une bouée nécessaire, mais la mer reste déchainée"

Les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté réunis au sein du réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN), saluent que le gouvernement ait conclu un accord visant à rendre les factures d'énergie plus abordables cette nuit. L'extension du tarif social aux personnes bénéficiant d'une allocation majorée donne un peu de répit à un million de familles confrontées à la pauvreté énergétique. Cependant, les réseaux de lutte contre la pauvreté regrettent que cette mesure n'ait pas été rendue structurelle et que les montants n'aient pas été gelés. Par ailleurs, les personnes issues de la classe moyenne inférieure, ne bénéficient d'aucune mesure ciblée et sont laissées pour compte. Le gouvernement fédéral apporte une bouée, mais la tempête de la hausse des prix reste déchainée et pour les plus vulnérables, et pour la classe moyenne inférieure.

Tarif social prolongé... mais désormais insuffisant

Le BAPN salue la prolongation du tarif social élargi de trois mois supplémentaires, qui concerne un ménage belge sur cinq. Néanmoins, cette mesure, qui a été prolongée pour la troisième fois en peu de temps depuis son introduction fin 2020, n'offre qu'une solution temporaire. Nous savons déjà que les difficultés des familles en situation de pauvreté à payer leurs factures d'énergie ne seront pas résolues d'ici la fin septembre. Caroline Van der Hoeven, coordinatrice de BAPN : *"Les ménages les plus vulnérables restent dans l'incertitude s'ils pourront encore bénéficier du tarif social après septembre. Cela engendre beaucoup de stress, car si ce n'est pas le cas, leur facture risque de doubler, voire tripler. Dans le contexte actuel, ce serait invivable. Pour lever l'épée de Damoclès définitivement, il faut rendre le tarif social étendu structurel."* Les réseaux de lutte contre la pauvreté constatent également que **pour les ménages les plus vulnérables, la seule protection du tarif social ne suffit plus à éviter des factures impayables. En un an, le tarif social a augmenté de +35,7% pour l'électricité, et +45% pour le gaz !** Même pour ceux qui en bénéficient, s'éclairer et se chauffer est de moins en moins évident. **Le BAPN demande de geler les prix du tarif social pour faire en sorte que leur facture d'énergie n'augmente plus davantage.**

Des mesures générales qui ne ciblent pas la classe moyenne inférieure

Le gouvernement fédéral a décidé d'agir de façon non-ciblée, par un chèque supplémentaire pour le mazout et des baisses de fiscalité. Hélas, les impacts seront faibles comparés à l'effet de la hausse des prix.¹ La réduction temporaire de TVA a un impact négligeable, d'autant plus qu'elle retardera l'indexation des salaires et allocations. Les mesures générales affectent tous les ménages indistinctement, même ceux qui n'en ont pas besoin, et trop insuffisamment pour que cela permette de faire la différence. La classe moyenne inférieure, particulièrement celle qui gagne tout juste trop que pour bénéficier du tarif social, est laissée pour compte. Le 300 euros que le paquet des mesures leur permet d'économiser en moyenne par an, ne leur suffirait pas à couvrir les explosions de prix. Les réseaux de lutte contre la pauvreté regrettent qu'il n'y ait pas de mesure ciblée pour la classe moyenne inférieure qui risque aussi de tomber dans la pauvreté. **Pour le BAPN, des mesures telles que l'extension du tarif social à davantage de ménages seraient plus à même de protéger efficacement celles et ceux qui en ont particulièrement besoin.**

¹ En un an, la facture annuelle moyenne des belges de gaz a augmenté de 2648,11 € ; celle sur l'électricité de 861,40 €.

L'économie du débat sur les revenus minimum n'est plus possible

Les mesures décidées sont de court terme. Pour le BAPN, la conjoncture actuelle demande de pouvoir rouvrir le débat sur l'insuffisance des revenus minimum. Les personnes et ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté en Belgique ne sont pas suffisamment protégées, même quand elles bénéficient de mesures de soutien comme le tarif social. A long terme, à côté de la nécessité pour la Belgique de construire son indépendance énergétique et d'organiser la transition vers des énergies renouvelables accessibles à tous pour faire face tant à la crise sociale qu'aux dérèglements environnemental et climatique, il faudra réexaminer les montants des revenus minimum pour garantir que plus personne ne vive en dessous d'un seuil de pauvreté ; un seuil de pauvreté qui lui aussi est affecté par les hausses de prix et l'augmentation du coût de la vie.

Contact

Caroline Van der Hoeven, coordinatrice du Réseau Belge de Lutte contre la pauvreté (BAPN), caroline.vanderhoeven@bapn.be, 0474 55 96 11